



Conseil Communautaire

14 mars 2024

**Note brève et synthétique relative aux
budgets prévisionnels 2024**

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 25 janvier 2024 a donné l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2024.

La construction du budget 2024 se fait dans un environnement économique pesant fortement sur les dépenses de fonctionnement :

- Hausse historique et durable des taux d'intérêt,
- Evolution du point d'indice et autres mesures réglementaires impactant la masse salariale,
- Inflation qui pèse très significativement sur les indices de révision des prix.

Les perspectives sont préoccupantes et la vigilance doit rester de mise sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Malgré cela, grâce à des mesures volontaristes en matière de sobriété énergétique et à des bases fiscales plutôt dynamiques, les orientations budgétaires respecteront les fondamentaux de la stratégie financière du mandat :

- Préservation des équilibres financiers
- Stabilité de la fiscalité,
- Gestion rigoureuse,
- Préservation de la capacité de financement.

A titre de préambule, il est important de noter que la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine dispose d'un budget principal et de 3 budgets annexes. Ces budgets annexes concernent :

- l'assainissement. Pour cette compétence, il est difficile de comparer le compte administratif 2023 avec les exercices précédents dès lors que la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine disposait jusqu'au 31 décembre 2022 de deux budgets assainissement (Régie et DSP) qui ont fusionné.
- l'eau. Les caractéristiques de ce budget ont été modifiées en novembre 2023 pour tenir compte du transfert de la compétence eau potable des communes à l'intercommunalité. D'un budget ne concernant que quelques prestations de services mise en œuvre sur la commune de Sougy, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine pilote désormais la compétence sur 21 des 23 communes la composant.
- le SPANC (service public pour l'assainissement non collectif).

I – Eléments de contexte et priorités du budget 2024

Le budget 2024 enregistre plusieurs évolutions et éléments notables.

Le périmètre des compétences de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine est une première évolution notable. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2024, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine est compétente en matière d'eau potable. Cela signifie qu'un budget annexe dédié à l'eau potable a été voté par le Conseil Communautaire le 14 décembre 2023. Avec cette compétence, les effectifs augmentent.

Ensuite, le mode de gestion des investissements qui évolue vers une gestion en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP). Ces autorisations de programme, pluriannuelles, permettent de dépasser la traditionnelle vision annuelle budgétaire. Ainsi, les objectifs poursuivis par la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine dans l'adoption de ce mode de gestion de la section d'investissement sont de différents ordres :

- Assurer la meilleure lisibilité entre Plan Pluriannuel d'Investissement et budgets votés,
- Adapter au mieux les inscriptions budgétaires aux besoins réels de décaissement des opérations,
- Limiter la mobilisation prématurée des financements et le recours aux reports de crédit. Les engagements de crédits seront désormais suivis et engagés dans le cadre des autorisations de programme

Enfin, les chiffres de l'INSEE oubliés en janvier 2024 illustrent le dynamisme de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine qui voit sa population augmenter pour passer à 16 905 habitants.

II – Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Avant de débiter la présentation du budget primitif 2024, il convient d'analyser le compte administratif du budget principal. Un premier tableau de synthèse illustre les équilibres financiers du budget principal en comparant le compte administratif 2022 et le compte administratif 2023.

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2022	CA 2023	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	8 382 769 €	8 702 466 €	3,81 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & 78)	8 381 865 €	8 700 852 €	3,81 %
<i>dont dotations & participations (R74)</i>	1 741 988 €	1 876 743 €	7,74 %
<i>dont fiscalité directe locale (R731)</i>	4 021 534 €	2 736 645 €	-31,95 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	6 996 330 €	7 501 016 €	7,21 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	6 961 790 €	7 489 800 €	7,58 %
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	839 148 €	873 140 €	4,05 %
ÉPARGNE DE GESTION	1 420 075 €	1 211 052 €	-14,72 %
<i>Frais financiers</i>	11 045 €	10 457 €	-5,32 %
<i>Soldes financiers et exceptionnels</i>	-22 591 €	855 €	ns
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	1 386 439 €	1 201 450 €	-13,34 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	1 386 439 €	1 201 450 €	-13,34 %
<i>Amortissement du capital de la dette</i>	51 588 €	51 929 €	0,66 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	1 334 851 €	1 149 521 €	-13,88 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	1 334 851 €	1 149 521 €	-13,88 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	706 813 €	592 424 €	-16,18 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (yc cessions, hors dette)	317 757 €	529 057 €	66,5 %
<i>EMPRUNTS NOUVEAUX</i>	0 €	450 €	ns
<i>SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ</i>	6 084 127 €	7 029 923 €	15,55 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	7 029 922 €	8 116 527 €	15,46 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	957 692 €	906 213 €	-5,38 %

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

Il convient de détailler les recettes de fonctionnement :

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT			
	CA 2022	CA 2023	Ecart n/n-1
R013 Atténuations de charges	186 k€	125 k€	-32,77 %
R70 Produits des services	234 k€	148 k€	-36,74 %
R73 Impôts et taxes	6 208 k€	6 535 k€	5,26 %
R74 Dotations et Participations	1 742 k€	1 877 k€	7,74 %
R75 Autres produits de gestion courante	11 k€	16 k€	44,22 %
R76 Produits financiers	0 k€	0 k€	
R77 Produits exceptionnels	1 k€	2 k€	78,54 %
R78 Reprises sur provisions réelles	0 k€	0 k€	
Autres recettes de fonctionnement	0 k€	0 k€	
Total recettes de fonctionnement	8 383 k€ (96,35 %)	8 702 k€ (94,26 %)	3,81 %

Puis les dépenses de fonctionnement :

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2022	CA 2023	Ecart n/n-1
D011 Charges à caractère général	630 k€	1 109 k€	75,97 %
D012 Dépenses de personnel	839 k€	873 k€	4,05 %
D014 Atténuations de produits	2 916 k€	2 898 k€	-0,65 %
D65 Autres charges de gestion courante	2 576 k€	2 610 k€	1,33 %
D66 Charges financières	11 k€	10 k€	-5,32 %
D67 Charges exceptionnelles	23 k€	0 k€	-100 %
D022 Dépenses imprévues (BP uniquement)			
D68 réelles Dotations aux amortissements et provisions	1 k€	1 k€	29,52 %
Autres dépenses de fonctionnement & imprévues	0 k€	0 k€	
Total dépenses de fonctionnement	6 996 k€ (90,22 %)	7 501 k€ (92,09 %)	7,21 %

En ce qui concerne la section d'investissement :

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des recettes d'investissement. Il convient de tenir compte du versement au cours de l'année 2023 du versement du solde des subventions liées à la construction de l'hôtel communautaire.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	CA 2022	CA 2023	Ecart n/n-1
R10 Dotations, fonds divers	108 k€	52 k€	-52,18 %
R13 Subventions d'investissement	193 k€	477 k€	147,17 %
R16 Emprunts	0 k€	0 k€	
R204 Subventions d'équipement versées	0 k€	0 k€	
R024 Produits de cessions d'immobilisations (BP uniquement)			
Autres recettes d'investissement	17 k€	0 k€	-100 %
Total recettes d'investissement	318 k€ (3,65 %)	530 k€ (5,74 %)	66,64 %
RECETTES TOTALES	8 701 k€	9 232 k€	6,11 %

Le tableau ci-après présente les dépenses d'investissement.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	CA 2022	CA 2023	Ecart n/n-1
D10 Dotations, fonds divers	0 k€	0 k€	
D13 Subventions	0 k€	0 k€	
D6 Emprunts	52 k€	52 k€	0,66 %
Opérations d'équipement	0 k€	0 k€	
D20 Immobilisations incorporelles	228 k€	123 k€	-46,05 %
D204 Subventions d'équipement versées	0 k€	0 k€	
D21 Immobilisations corporelles	188 k€	162 k€	-14,14 %
D23 Immobilisations en cours	291 k€	8 k€	-97,31 %
D27 Autres immobilisations financières	0 k€	300 k€	
D45 Opérations pour compte de tiers	0 k€	0 k€	
D020 Dépenses d'investissement imprévues	0 k€	0 k€	
Autres dépenses d'investissement	0 k€	0 k€	
Total dépenses d'investissement	758 k€ (9,78 %)	644 k€ (7,91 %)	-15,04 %
DÉPENSES TOTALES	7 755 k€	8 145 k€	5,04 %

Une présentation similaire est faite au sujet du budget primitif 2024 en détaillant les dépenses et les recettes par section.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	5 272 180,79 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 464 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 389 700,00 €
66	Charges financières	20 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	30 000,00 €
68	Dotations et provisions	9 400,00 €
014	Atténuation de produits	3 018 683,00 €
042	Opérations d'ordre	600 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	756 324 ,31 €
	TOTAL	15 561 288,10 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
013	Atténuation de charges	99 000,00 €
70	Produits des services	85 000,00 €
73	Impôts et taxes	1 810 000,00 €
731	Fiscalité locale	4 350 000,00 €
74	Dotations et participations	1 849 080,00 €
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	116 500,00 €
002	Excédent d'exploitation	7 246 708,10 €
	TOTAL	15 561 288,10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses par chapitres (intégrant les RAR aux chapitres 20, 21, et 27)

Chapitres	Libellés	Montant
13	Subventions d'investissement	83 956 ,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	52 300,00 €
20	Immobilisations incorporelles	330 300,00 €
204	Subventions d'équipements versées	45 343,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 814 100,00 €
23	Immobilisations en cours	418 600,00 €
041	Opérations patrimoniales	162 300,00 €
040	Opérations d'ordre	116 500,00 €
	TOTAL	3 023 399,00 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	150 000,00 €
13	Subventions d'investissement	484 956,00 €
041	Opérations patrimoniales	162 300,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	756 324,31 €
040	Amortissement	600 000,00 €
001	Excédent investissement	869 818,69 €
	TOTAL	3 023 399,00 €

III – Montant du budget consolidé et des budgets annexes

Les tableaux ci-dessous présentent les budgets annexes qui seront présentés lors de la séance du Conseil Communautaire du 14 mars 2024.

III.1 - Budget Assainissement 2024 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	1 293 368,08 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	372 400,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00 €
66	Charges financières	71 300,00 €
67	Charges exceptionnelles	40 000,00 €
014	Atténuation des produits	62 000,00 €
68	Dotations aux prov. Pour dépréciation des actifs circulants	8 000 €
042	Opérations d'ordre	1 094 122,00 €
022	Dépenses imprévues	63 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	42 947,00 €
	TOTAL	3 052 137,08 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
70	Produits des services	874 800,00 €
75	Autres produits de la gestion courante	6 100,00 €
042	Opérations d'ordre	223 569,00 €
002	Excédent d'exploitation	1 947 868,08 €
	TOTAL	3 052 137,08 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
16	Emprunt et dette assimilés	193 200,00 €
20	Immobilisations incorporelles	175 900,00 €
21	Immobilisations corporelles	164 180,00 €
23	Immobilisations en cours	568 100,00 €
020	Dépenses imprévues	53 700,00 €
040	Amortissements	223 569,00 €
001	Déficit d'investissement	371 088,87 €
	TOTAL	1 749 737,87 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
10	Fonds divers et de réserve	473 168,87 €
13	Subventions d'équipement	139 500,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	42 947,00 €
040	Amortissements	1 094 122,00 €
	TOTAL	1 749 137,87 €

III.2 – Budget SPANC 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	24 360,81 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	43 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations aux prov. Pour dépréciation des actifs circulants	210 €
022	Dépenses imprévues	1 250 €
023	Virement à la section d'investissement	27 754,12 €
	TOTAL	98 574,93 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
70	Produits des services	18 000,00 €
002	Excédent d'exploitation	80 574,93 €
	TOTAL	98 574,93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
20	Immobilisations incorporelles	32 400,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 500,00 €
	TOTAL	37 900,00 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
001	Excédents investissement	5 245,88 €
10	Fonds divers et de réserve	4 900,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	27 754,12 €
	TOTAL	37 900 €

III.3 – Budget eau 2024 (pour mémoire voté lors de la séance du 14 décembre 2023) – hors budget supplémentaire présenté en séance du 14 mars 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	1 941 403 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	645 600 €
65	Autres charges de gestion courante	41 000 €
66	Charges financières	70 000 €
67	Charges exceptionnelles	50 000 €
68	Dotations et provisions	10 000 €
70	Redevance Pollution	413 000 €
042	Opérations d'ordre	650 000 €
022	Dépenses imprévues	145 000 €
023	Virement à la section d'investissement	200 931 €
	TOTAL	4 166 934 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
70	Produits des services	1 930 000 €
75	Autres produits de la gestion courante	70 000 €
042	Opérations d'ordre	2 166 934 €
	TOTAL	4 166 934 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses par chapitres (intégrant les RAR aux chapitres 20 et 21)

Chapitres	Libellés	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	216 000 €
20	Immobilisations incorporelles	304 400 €
21	Immobilisations corporelles	762 100 €
23	Immobilisations en cours	454 000 €
020	Dépenses imprévues	79 900 €
	TOTAL	1 816 400 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
10	Réserves	867 869 €
13	Subventions d'équipement	97 600 €
021	Virement de la section de fonctionnement	200 931 €
040	Amortissements	650 000 €
	TOTAL	1 816 400 €

III.4 – Budgets consolidés 2024

Le montant des budgets consolidés 2024 s'équilibre à 22 78 934,01€ en section de fonctionnement et à 6 627 436,87 € en section d'investissement.

IV – Crédits d'investissement pluriannuels

Depuis 2023, et pour tenir compte du caractère pluriannuel de certaines opérations, il a été décidé de recourir à des autorisations de programme pour suivre deux opérations.

Une autorisation de programme a donc été créée en 2023 sur le budget principal pour suivre l'opération de construction d'un équipement sportif à Artenay. Une autorisation de programme a été créée en 2023 sur le budget assainissement pour suivre l'opération de reconstruction de la station d'épuration de Chevilly.

Une troisième opération pourrait être créée en 2024 pour suivre l'opération consistant en l'acquisition et l'aménagement de la friche industrielle de Chantopac dont le portage devrait être réalisé sur 3 exercices.

V – Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

Le tableau ci-dessous présente les soldes intermédiaires de gestion consolidés à partir des comptes administratifs 2023 (hors compte administratif 2023 de l'eau potable, non significatif) :

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION				
	CA 2023 BP	CA 2023 ASST	CA 2023 SPANC	CA CONSOLIDES
Produits réels de fonctionnement courant	8 700 852	1 096 731	10 777	9 808 359
Atténuations de charges (013)	125 156,77 €	5 592,78 €	- €	130 749,55 €
Produits des services et du domaine (70)	148 195,81 €	1 068 811,53 €	10 777,00 €	1 227 784,34 €
Impôts et taxes (73)	6 534 671,00 €	- €	- €	6 534 671,00 €
Dotations et participations (74)	1 876 742,54 €	- €	- €	1 876 742,54 €
Produits de gestion courante (75)	16 085,40 €	22 326,22 €	- €	38 411,62 €
Autres produits	0	0	0	- €
- Charges réelles de fonctionnement courant	7 489 801	656 928	25 994	8 172 724
Charges à caractère général (011)	1 108 765,36 €	467 959,74 €	11 993,94 €	1 588 719,04 €
Charges de personnel (012)	873 140,37 €	187 494,43 €	13 242,75 €	1 073 877,55 €
Atténuations de produits (014)	2 897 584,00 €	- €	- €	2 897 584,00 €
Charges de gestion courante (65)	2 610 311,47 €	1 474,30 €	757,14 €	2 612 542,91 €
Autres charges	0	0	0	- €
Excédent Brut Courant	1 211 050	439 802	-15 217	1 635 636
Produits exceptionnels (hors 775)	1 613,88 €	- €	- €	1 613,88 €
- Charges exceptionnelles		7 968,52 €		7 968,52 €
Résultat exceptionnel	1 614	-7 969	0	-6 355
Produits financiers	0	0	0	0
- Charges financières diverses (hors intérêts)	0	0	0	0
Résultat financier	0	0	0	0
Epargne de gestion	1 212 664	431 834	-15 217	1 629 281
- Intérêts de la dette	10 456,54 €	64 398,52 €	- €	74 855,06 €
= Epargne brute ou capacité d'autofinancement	1 202 208	367 435	-15 217	1 554 426
- Amortissement en capital de la dette	51 928,66 €	192 141,02 €	- €	244 069,68 €
Epargne nette	1 150 279	175 294	-15 217	1 310 356
Encours de dette au 31/12/N	906 214	1 863 000	0	2 769 214
Capacité de désendettement (en nombre d'année)	0,75	5,07	0,00	1,78

VI – Niveau d'endettement de la collectivité

Si le niveau d'endettement de la collectivité est contenu au niveau du budget principal, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine est confrontée à des emprunts relatifs aux équipements affectés à l'assainissement et depuis le 1^{er} janvier 2024 à l'eau potable.

Il en ressort un endettement, au 31 décembre 2023, consolidé de 4 533 276,44 € répartis comme suit :

- Budget principal : 906 213,38 €
- Budget assainissement : 1 863 717,36 €
- Budget eau : 1 763 345,70 €

Toutefois, l'attention des élus communautaires est appelée sur la différence fondamentale qui existe entre le budget principal et deux des budgets annexes. En effet, comme le souligne Michel KLOPFER dans son ouvrage *Gestion financière des collectivités territoriales*, « les budgets annexes doivent être intégrés dans l'analyse de la capacité de désendettement à deux exceptions près : ceux dont la dette n'est pas remboursée par de l'épargne mais par des cessions (tels que les budgets de ZAC) et ceux dont la dette devra être obligatoirement couverte par un appel à l'utilisateur (eau, assainissement, etc) ». Ainsi l'exercice de consolidation de la dette a été fait mais les ratios qui en découlent doivent être analysés qu'en tenant compte de ces spécificités.

VII – Capacité de désendettement

Analyser la solvabilité de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine consiste à répondre à la question suivante : avec quoi est-elle capable de rembourser sa dette ? Sans négliger les possibilités offertes par la gestion de la dette via le patrimoine, il est clair qu'il convient de privilégier la couverture de l'encours de dette par l'épargne brute.

Pour l'essentiel des collectivités, le seuil limite de capacité de désendettement peut en théorie être fixé de manière opérationnelle autour de 12 à 15 années comme valeur de consigne. Mais la volonté de faire fortement contribuer les collectivités à la réduction de la dette publique a conduit le législateur à fixer dans la loi de programmation des valeurs plus basses de 9 à 12 ans.

Sur la base du CA 2023, la capacité de désendettement de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine est de moins d'un an, ce qui est un seuil particulièrement bas.

L'exercice de consolidation ne peut porter que sur l'intégration du budget assainissement du CA 2023 (absence de données consolidées liées au CA eau 2023) ; dans cette hypothèse, la capacité de désendettement passe à près de deux années.

Sans que cet exercice ne puisse être dupliqué en intégrant le budget de l'eau (exercice discutable au regard des développements du point VI supra, l'intégration artificielle de la dette affectée à l'eau potable, augmente la capacité de désendettement de la CCBL qui passe à trois années.

VIII – Niveau des taux d'imposition

Le niveau des taux d'imposition est maintenu. Une analyse a été faite avec les taux d'imposition des EPCI de mêmes strates dans le Département du Loiret. Il en ressort que la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine dispose des taux d'imposition les plus bas.

IX – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Les effectifs de la Communauté de Communes se composent au 1er janvier 2024 de 20 agents (permanents ou en remplacement d'un poste permanent), répartis en 3 groupes :

- 11 agents titulaires dont un agent en détachement
- 3 agents contractuels
- 9 agents dits de droit privé

En 2023, l'augmentation de la masse salariale s'explique par :

- Le GVT, incompressible
- Des recrutements : remplacement d'un agent victime d'un accident de trajet, recrutement d'un agent en détachement

- Recrutement en mars 2023 d'un DST sur le grade d'Ingénieur Principal,
- Recrutement d'un agent chargé de la facturation de l'eau potable dès novembre 2023 afin de préparer le transfert de la compétence.

L'année 2023 a été marquée par le recrutement d'un Directeur des Services Techniques en mars 2023.

L'année 2023 a également été marquée par le départ du Responsable exploitation maintenance en février 2023 et son remplacement en interne qui a nécessité de recruter un agent d'exploitation. A noter la mise en place d'une procédure innovante de recrutement.

L'année 2023 a en outre été marquée par le recrutement d'une assistante de direction/RH en remplacement de la collègue qui est désormais chargée de la communication et d'une partie de la comptabilité.

A la fin de l'été 2023, afin d'anticiper sur la prise de la compétence eau potable, un recrutement a été lancé et un agent de facturation a pris ses fonctions le 6 novembre 2023.

Au 1^{er} janvier 2024, les effectifs communautaires ont augmenté avec l'accueil d'agents jusqu'alors employés par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Gidy Cercottes Huêtre. Ce sont 6 collègues qui viennent compléter les équipes. En outre, il convient de noter qu'un agent travaillant en commune sera mis à disposition de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine pour 40% de son temps après avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Loiret prévu initialement le 15 février 2024 et reporté au 11 mars 2024. Dès lors cette mise à disposition est repoussée au 2 avril 2024.

X – Principaux ratios

Le tableau ci-dessous présente les principaux ratios du budget principal. Ces ratios sont calculés à partir du compte administratif 2023. Afin de donner une information complète, les ratios 2023 sont confrontés aux ratios 2022.

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2022	CA 2023	VARIATION ANNUELLE MOYENNE DU MONTANT MOYEN SUR LA PÉRIODE
PRINCIPAUX RATIOS			
ENDETTEMENT			
Endettement / Épargne brute (en années)	0,69 ans	0,75 ans	ns
Encours de la dette / Recettes de gestion	11,43 %	10,42 %	-8,84 %
Encours de dette en € /habitant	55 €	52 €	-5,91 %
Annuité de dette / Recettes de Gestion	0,75 %	0,72 %	ns
FONCTIONNEMENT			
Dépenses de gestion en € /habitant	403 €	431 €	6,97 %
Produit des impôts directs en € /habitant	114 €	6 €	-94,85 %
Recettes de gestion en € /habitant	485 €	501 €	3,21 %
Dépenses de personnel / Dépenses de gestion	12,05 %	11,66 %	-3,28 %
Dépenses de gestion+remb. du capital/Recettes de gestion	83,67 %	86,68 %	3,59 %
INVESTISSEMENT			
Dépenses d'équipement brutes en € /habitant	41 €	17 €	-58,86 %
Dépenses d'équipement brut / Recettes de gestion	8,43 %	3,36 %	-60,14 %
ÉPARGNE			
Taux d'épargne de gestion	16,94 %	13,92 %	-17,85 %
Taux d'épargne brute	16,54 %	13,81 %	-16,52 %
Taux d'épargne nette	15,93 %	13,21 %	-17,04 %
EFFET DE CISEAU			
Coefficient d'effet de ciseau			SO
<i>Nombre d'années nécessaires à la consommation de la totalité de l'autofinancement par une augmentation plus rapide des dépenses que des recettes (section de fonctionnement).</i>			